

COMMUNIQUE

Le Conseil d'administration du groupe Aéroports de Paris a approuvé, hier, des délibérations et documents relatifs à la clôture de l'exercice 2009, et du projet de contrat de régulation 2011-2015, rendu public ce jour.

Le bilan 2009

L'année 2009 a été marquée, pour le personnel ADP, par une chute de l'effectif d'ADP, (S.A.), de 3,9% de l'effectif, essentiellement liée à la perte de plus 400 postes résiduels de ce que fût l'escale ADP. Elle a été également marquée par une chute drastique du trafic, conséquence directe de l'impact de la crise économique mondiale sur le transport aérien.

Niveau économique et financier, l'entreprise s'en est bien sortie grâce :

- Au contrat de régulation économique 2005/2009, à l'ouverture de nouvelles infrastructures et de nouvelles missions, (PHMR), qui ont permis une augmentation du chiffre d'affaire et de l'excédent brut d'exploitation sur le segment « aéronautique » malgré la baisse du trafic ;
- Un plan d'économie basé essentiellement sur un plan de rigueur sur les achats et la sous-traitance, mais surtout sur le gel des embauches et la disparition de plus de 300 emplois.

Ainsi, depuis sa transformation en S.A, ADP aura supprimé de l'ordre de 700 emplois statutaires au profit de la sous-traitance et de la politique de filialisation. L'entreprise ADP dépense désormais plus en frais de sous-traitance, dont celle confiée aux filiales, qu'en frais de personnel.

Le contrat de régulation économique 2011/2015 (CRE)

Le nouveau CRE se distingue du précédent par :

- L'absence d'augmentation des taxes et redevances en début, puis très faible, pendant la durée du plan ;
- un aménagement de la « caisse » de façon à sortir du périmètre régulé les activités lucratives permettant de maintenir ainsi l'équilibre économique d'ADP

Il va de soi que je suis favorable à cette deuxième mesure qui permet à ADP de rester performante sur le plan économique et financier, tout en continuant à investir de façon considérable, alors que le contrat de régulation économique ne suffit pas à lui seul.

Malheureusement, la Direction estime que le plan d'économie 2009, ayant permis d'économiser plus 40 millions d'euros, essentiellement par le gel des embauches et les suppressions d'emplois, permettrait d'économiser environ 100 millions d'euros d'ici 2013.

Ce plan s'accompagne d'une réduction d'effectifs programmée de 2% par an dans la maison mère, ce qui signifie que le personnel d'ADP ne serait plus que d'environ 6000 en 2015, pour plus de 8000 en 2004. Au regard des comptes consolidés du groupe, mettant en évidence la fragilité des filiales, tant sur les questions économiques, financières, que de gouvernance d'entreprise, au regard également des questions du contrôle interne, du contrôle des sous-traitants, ce plan global n'est pas compatible avec la volonté affichée d'améliorer la qualité de service et la satisfaction des clients.

Serge Gentili
Administrateur du personnel
Parrainé par la CGT-FO

Roissy, le 19/02/10